

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-309

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 11 juillet 2025	Délibération
	ADG Direction des bâtiments Direction ressources ADG DB	N° 2025-309

**Protocole d'accord transactionnel (hors marché) - Société INEO AQUITAINE -
Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a conclu avec la société INEO AQUITAINE en date du 7 avril 2022 le marché à prix global et forfaitaire n°2022-E0131M ayant pour objet le lot 17 Electricité CFO/CFA/SSI relatif au Marché de Travaux de Construction du Groupe Scolaire Elsa Triolet situé quartier de Brazza, à Bordeaux pour un montant de 899 618.59 € HT porté par voie d'avenant 1 à 924 938.25€HT afin de tenir compte des modifications techniques intervenues en cours de travaux.

Les travaux ont démarré, conformément à l'Ordre de service n°1, le 20 avril 2022 pour une durée contractuellement prévue de 20 mois, soit une date de réception fixée au 20 décembre 2023.

Or, par suite de la survenance de difficultés imprévues et de retards de certains corps d'état, les délais ont été prolongés jusqu'en septembre 2024, date à laquelle les travaux ont été finalement réceptionnés.

Considérant qu'elle a subi un préjudice du fait de retards accumulés, de la désorganisation du chantier et l'allongement de la durée de celui-ci, générant ainsi pertes de productivité et renforts d'effectifs, INEO AQUITAINE a formulé une demande d'indemnisation à Bordeaux Métropole d'un montant total de quatre cent deux mille six cent dix-sept euros et vingt-huit centimes hors taxes (402 617,28 € HT).

Après plusieurs réunions et échanges, Bordeaux Métropole a finalement proposé à INEO AQUITAINE de lui verser une indemnisation d'un montant de quatre-vingt mille euros hors taxe (80 000,00 € HT) au titre du préjudice qu'elle a subi.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2044 du Code Civil,

VU les décrets n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et n°2018-1225 du 24 décembre 2018 du Code de la commande publique,

VU le protocole transactionnel et les justificatifs fournis par la société INEO AQUITAINE mis à la disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les termes du protocole transactionnel préservent les intérêts de la société INEO AQUITAINE et de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de protocole d'accord transactionnel entre Bordeaux Métropole et la société INEO AQUITAINE.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit protocole d'accord transactionnel permettant le versement d'une indemnité à hauteur de 80 000 € HT, soit 96 000€ TTC.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget 2025, chapitre 23, article 2313.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,